

Image not found or type unknown



La contestation des honoraires d'avocat : procédure et délais réglementaires à respecter

Conseils pratiques publié le 13/04/2022, vu 2023 fois, Auteur : Jérôme CHAMBRON, petit juriste généraliste bénévole à BAC+4 en Droit acquis en 2000 à l'Université Grenoble Alpes ou UGA

La contestation des honoraires d'avocat : procédure et délais réglementaires à respecter

Extrait choisi du décret de 1991, procédure et délais à respecter :

<https://www.avocats-bayonne.org/entreprises/les-honoraires/la-contestation-ou-taxation-2.html>

Jurisprudence :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/jurisprudence-relative-profession-avocat-32735.htm>

Litige avec un avocat :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F14724>

Honoraires, taxation et RCP :

<https://legalclient.fr/que-faire-en-cas-de-litige-avec-son-avocat/>

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/contestation-honoraires-avocat-affaire-taxation-5236.htm>

<https://www.quechoisir.org/lettre-type-justice-contestation-d-honoraires-d-avocat-n1035/>

<https://www.avocatparis.org/services-de-l-ordre/fixation-des-honoraires>

<https://www.avocatparis.org/actualites/la-procedure-de-contestation-des-honoraires>

<https://www.avostart.fr/fiches-pratiques/comment-contester-les-honoraires-dun-avocat>

NOTA BENE :

L'ordonnance d'un bâtonnier en matière de contestation d'honoraires n'est pas exécutoire.

Ainsi, l'ordonnance du bâtonnier doit être rendue exécutoire par une ordonnance du président du tribunal judiciaire ou OPTJ.

Sur la formule exécutoire :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/formule-executoire-issue-decret-1947-29244.htm>

DE PLUS :

<https://www.legavox.fr/blog/jerome-chambron/differents-delais-contestation-honoraires-avocat-32840.htm>